

Charte de neutralité du Programme Enseignants-Entreprise (PEE)

1. Préambule

Le Programme Enseignants-Entreprises (ou PEE, ci-après dénommé « le Programme ») entend contribuer aux relations entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise dans les domaines où ce dialogue a une utilité pédagogique. A ce titre, il conçoit et diffuse du contenu et des activités pédagogiques pluridisciplinaires.

Afin de garantir aux parties prenantes du Programme, enseignants comme entreprises, la neutralité nécessaire à la qualité pédagogique des documents mis à disposition et des actions entreprises, le Programme Enseignants-Entreprises inscrit son action dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Education Nationale. Sa gouvernance intègre des personnalités représentant toutes les parties prenantes.

Soucieux d'offrir dans le domaine un cadre précis et des références communes à tous ses acteurs, le Programme se dote également de la présente Charte de neutralité.

L'équipe de l'Institut de l'Entreprise, l'équipe en charge d'animer le PEE, les entreprises qui donnent suite aux sollicitations du PEE pour contribuer au Programme sont tenues par les engagements énoncés dans le document.

2. Objectifs du Programme Enseignants-Entreprises

Le Programme Enseignants-Entreprises est un acteur du dialogue entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise.

Il œuvre dans l'intérêt des jeunes et de leur insertion dans la sphère professionnelle à travers :

- Melchior.fr, un site de ressources pédagogiques en libre accès conçues par des enseignants pour les enseignants et leurs élèves ;
- les Entretiens Enseignants-Entreprises, une « université d'été » qui éclaire une thématique inscrite dans les programmes scolaires à la lumière du regard du monde académique et du monde de l'entreprise ;
- la réalisation d'études de cas.

Le Programme offre ainsi la possibilité aux enseignants de mieux appréhender la réalité de la pratique en entreprise des matières, thématiques et notions enseignées au lycée. Il entend permettre aux enseignants d'enrichir les ressources à leur disposition pour illustrer leurs cours.

Il permet par ailleurs aux entreprises, dans le cadre d'un dialogue avec la communauté enseignante, d'offrir une ouverture sur leur réalité et la diversité de

leurs métiers d'aujourd'hui et de demain. Le but est de permettre aux jeunes de mieux se projeter et de disposer de toutes les informations nécessaires pour faire un choix d'orientation éclairé.

3. Engagements

Pour assurer la qualité pédagogique du Programme, l'ensemble des contributeurs tel qu'énoncé dans le Préambule s'engage à respecter les principes suivants dans tous les aspects de leurs relations avec le Programme :

- Neutralité : les ressources mises à disposition par le PEE ne sauraient être en aucun cas, de la part des entreprises, le moyen d'une communication à visée promotionnelle – de leur produits ou services comme de leur image.
- Liberté d'enseignement : l'utilisation finale par les enseignants des ressources pédagogiques offertes par le PEE ne saurait en aucun cas faire l'objet d'une quelconque forme de contrôle de la part du Programme ou des entreprises partenaires.
- Objectivité : les informations fournies par les entreprises pour illustrer des supports pédagogiques seront objectivées, remises en contexte et débattues.
- Intégrité pédagogique : les ressources du Programme sont exclusivement conçues par des enseignants et membres de l'Education Nationale, et aucune ingérence d'une partie extérieure dans ce processus de rédaction ne saurait être tolérée.